



## Location d'un utilitaire avec des pneus usés et lisses

-----  
Par DamienF

Bonjour.

J'ai loué jeudi dernier pour faire un aller-retour Tours-Dijon un utilitaire dont les pneus étaient bien trop usés et rendait ce véhicule dangereux. Nous (avec la personne qui conduisait la camionnette car je n'étais pas le conducteur) nous en sommes aperçus en freinant avec le véhicule chargé : la mauvaise adhérence des pneus allongeait très sensiblement les distances de freinage. Il était donc impossible de revenir à Tours avec ce véhicule. Nous vous avons donc contacté le service de location samedi matin pour vous signaler le problème.

Comme il était impossible de trouver des pneus de remplacement à Dijon, il a fallu se rabattre sur une autre solution, le remplacement par un autre utilitaire, du Carrefour de Dijon Toison d'or. Ceci nous a obligé à décharger la première camionnette pour charger la nouvelle et à aller chercher la seconde le soir puis rendre la première.

A cause de cela, nous avons dû partir le dimanche matin au lieu du samedi et donc tous les deux perdus une journée.

Étant donné le temps perdu et les soucis occasionnés par ce problème de pneus, je compte demander de ne pas payer la location.

Je ne sais pas si le loueur sera d'accord pour ce geste commercial, qui me paraît normal vu les désagréments causés, et compte lui mettre la pression en le menaçant de porter plainte s'il n'acceptait pas ma demande. Je voudrais donc savoir de quel est le délit commis en louant par négligence un véhicule ne remplissant pas les normes de sécurité.

Merci de votre aide

-----  
Par janus2

Bonjour,

Vous oubliez cependant un point, c'est qu'il est de la responsabilité du conducteur de s'assurer que le véhicule est en bon état avant d'en prendre le volant. Le conducteur n'aurait donc pas dû prendre ce véhicule et le laisser au loueur...